

DESTINATAIRES : À tous les pharmaciens communautaires de la région de Chaudière-Appalaches

DATE : 21 janvier 2021

OBJET : Mise à jour et uniformisation de l'ordonnance collective (2020-OC-ANE-04) : Ajuster la médication et les produits naturels pour le matin d'une intervention chirurgicale électorale pour la clientèle évaluée à la clinique préopératoire ou de préadmission

Nous désirons vous informer de l'entrée en vigueur de l'ordonnance collective citée en objet. Cette ordonnance collective sera appliquée progressivement par les infirmières des cliniques préopératoires ou de préadmission dans l'ensemble des installations du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Vous trouverez une copie de l'ordonnance collective en pièce jointe ainsi que sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, dans l'onglet Médecins et partenaires/Ordonnances collectives/Ajustement de la médication ou en cliquant sur ce lien : [Ajuster la médication et les produits naturels à prendre le matin d'une intervention chirurgicale électorale pour la clientèle évaluée à la clinique préopératoire ou de préadmission](#).

Meilleures salutations,

Chantal Breton, pharmacienne
Chef du département de pharmacie du CISSS de Chaudière-Appalaches

p.j.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre : Ajuster la médication et les produits naturels à prendre le matin d'une intervention chirurgicale électorale pour la clientèle évaluée à la clinique préopératoire ou de préadmission		
No de l'ordonnance collective : 2020-OC-ANE-04	Date d'entrée en vigueur :	2020-09-16
	Date de révision (24 mois) :	aaaa-mm-jj

MILIEUX AUTORISÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> Tous	<input type="checkbox"/> Beauce-Etchemins	<input type="checkbox"/> Alphonse-Desjardins	<input type="checkbox"/> Montmagny-L'Islet	<input type="checkbox"/> Thetford
----------------------------	--	---	--	--	-----------------------------------

PROGRAMMES D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :	<input type="checkbox"/> Direction des services multidisciplinaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Direction des services professionnels
	<input type="checkbox"/> Direction du Programme DI-TSA et DP
	<input type="checkbox"/> Direction du Programme jeunesse
	<input type="checkbox"/> Direction du Programme santé mentale et dépendance
	<input type="checkbox"/> Direction du Programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
	<input type="checkbox"/> Direction des soins infirmiers-volet gestion des opérations en santé physique
SECTEURS D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> Clinique préopératoire ou clinique de préadmission

PROFESSIONNELS VISÉS :	<input checked="" type="checkbox"/> Infirmières	<input type="checkbox"/> Inhalothérapeutes
	<input type="checkbox"/> Autres :	

ACTIVITÉS RÉSERVÉES VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE :	Infirmière : <ul style="list-style-type: none">● No 1 Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique● No 4 Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance● No 6 Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance● No 11 Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance
---	--

EXIGENCES PROFESSIONNELLES : (SI REQUIS)	Aucune
---	--------

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE OU AUTRE OUTIL CLINIQUE :	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
RÉFÉRENCE À UN DOCUMENT :	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉS

Usager qui subira une intervention électorive au bloc opératoire.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Poursuivre le traitement pharmacologique de pathologies pouvant mener à des complications périopératoires variées si ce traitement est cessé.
- Cesser certains traitements pharmacologiques de pathologies qui, si poursuivis, pourraient mener à des complications périopératoires.

INDICATIONS / CONDITIONS D'INITIATION

Usager évalué à la clinique préopératoire ou de préadmission.

ET

Qui subira une intervention électorive.

ET

Qui prend un ou des médicaments prescrits, en vente libre ou des produits naturels

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Intervention urgente.

Usager hospitalisé.

DIRECTIVES

- Vérifier la liste de médicaments de l'usager via le *Dossier Santé Québec* (DSQ) ou la liste télécopiée par la pharmacie communautaire de l'usager;
- Demander à l'usager s'il prend des produits naturels ou des médicaments en vente libre et en faire la liste, s'il y a lieu;
- Noter les médicaments et les produits naturels que l'usager prend habituellement le matin et vérifier que l'usager les prend effectivement le matin;
- Vérifier dans le dossier de l'usager s'il y a des ordonnances individuelles concernant les médicaments à cesser avant l'intervention. Si elles sont présentes, ces ordonnances individuelles ont priorité par rapport à l'ordonnance collective et le médecin qui en est responsable est le médecin prescripteur;
 - Si l'ordonnance individuelle ne mentionne pas la directive pour tous les médicaments de l'usager, les autres médicaments et les produits naturels non mentionnés suivent la présente ordonnance collective.
- Déterminer, à l'aide du tableau (annexe 1), les médicaments ou les produits naturels à ne pas prendre par l'usager le matin de l'intervention;
 - À l'exception des médicaments et des produits naturels qui ne doivent pas être pris par l'usager, TOUS les autres médicaments doivent être pris avec une gorgée d'eau, incluant les médicaments traitant la douleur;
 - Les médicaments sous forme de pompe et de timbre doivent aussi être pris selon l'usage habituel;
- Aviser l'usager et ses proches des médicaments à ne pas prendre le matin de l'intervention et si cela s'applique, en fournir la liste écrite;
 - Il est important d'aviser l'usager qu'aucune nourriture (compote, yogourt, etc.) ne doit être prise avec les médicaments. Si la médication doit être prise avec des aliments solides, aviser l'anesthésiologiste de la clinique préopératoire ou l'anesthésiologiste de garde en son absence;

- Pour les usagers qui utilisent une dosette, communiquer les médicaments à prendre et à cesser à la pharmacie communautaire selon la méthode en vigueur dans le milieu;
- Faire référence à l'ordonnance collective en vigueur dans le milieu ou à l'ordonnance individuelle, pour les hypoglycémiantes, les insulines, les antiplaquettes et les anticoagulants.

LIMITES ET/OU SITUATIONS POUR LESQUELLES L'USAGER DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERS UN MÉDECIN

Incapacité à déterminer la classe d'un médicament.

MÉDECIN RÉPONDANT LORSQUE L'ORDONNANCE EST INDIVIDUALISÉE ET SES RESPONSABILITÉS

L'anesthésiologiste en service à la clinique préopératoire ou en son absence, l'anesthésiologiste de garde.

MODES DE COMMUNICATION ET RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AU MÉDECIN TRAITANT POUR ASSURER UN SUIVI SUITE À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Noter sur les formulaires appropriés, les médicaments à ne pas prendre le matin de la chirurgie.

RÉFÉRENCES / SOURCES

AXFORD, JS. (2019). *Preoperative evaluation and perioperative management of patients with rheumatic diseases*. <http://www.uptodate.com>

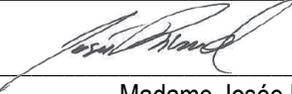
DEVEREAUX, PJ, SL COHN, et KA EAGLE. (2019). *Management of cardiac risk for non cardiac surgery*. <https://www.uptodate.com>

LIBMAN, H. (2019). *Surgical issues in HIV infection*. <https://www.uptodate.com>

MERLI, GJ, et RD BELL. (2019). *Perioperative care of the surgical patient with neurologic disease*. <https://www.uptodate.com>

MULUK, V, SK COHN et C WHINNEY. (2019). *Perioperative medication management*. <https://www.uptodate.com>

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE				
TITRE : Ajuster la médication et les produits naturels pour le matin d'une intervention chirurgicale électorale pour la clientèle évaluée à la clinique préopératoire ou de préadmission				
NUMÉRO DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : 2020-OC-ANE-04				
S'AGIT-IL D'UNE :	<input type="checkbox"/> Nouvelle ordonnance collective	<input type="checkbox"/> Révision <input type="checkbox"/> Modification	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	<input type="checkbox"/> Abrogation
REPLACE-T-ELLE UNE/DES ORDONNANCE(S) COLLECTIVE(S) EXISTANTES?	CHI-MULT-2 Médication à prendre le matin d'une intervention chirurgicale pour la clientèle évaluée à la Clinique d'évaluation préopératoire			
PROCESSUS D'ÉLABORATION				
ÉTAT DE LA SITUATION : (expliquez brièvement les besoins menant à l'élaboration, à la révision ou à l'abrogation de l'ordonnance collective) Mise à jour et uniformisation de l'ordonnance collective				
MÉTHODE DE FORMATION/DIFFUSION : Une note de service sera envoyée et du support terrain sera offert au besoin.				
DATE PRÉVU D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2020-09-16				
RESPONSABLE DU DOSSIER :	Nom : Sonia Levesque Courriel : Sonia.Levesque@ssss.gouv.qc.ca Profession et titre : Infirmière en pratique avancée, clientèle chirurgie et soins critiques Date de dépôt au comité :			
RESPONSABLE MÉDICAL : (SI DIFFÉRENT DU/DES CHEF(S) DE DÉPARTEMENT(S))	Nom(s) : Dre Edith Lepire Courriel(s) : edithlepire@hotmail.com Titre(s) : Médecin Spécialité(s) : Anesthésiologiste Date :			
PERSONNES CONSULTÉES (AUTRES QUE LES PERSONNES CI-HAUT ET LES CHEFS DE DÉPARTEMENTS)	NOM	FONCTION	DATE	INITIALES
	Dre Julie Germain	Anesthésiologiste Alphonse-Desjardins	2020-02-05	JG
	Dre Martine Poulin	Anesthésiologiste Montmagny	2020-02-05	MP
	Dre Véronique Poulin	Anesthésiologiste Beauce	2020-02-05	VPoulin
	Sarah-Emy Roy	Conseillère en soins infirmiers	2020-02-04	SER
	Sophie Boulet	Conseillère en soins infirmiers	2020-02-04	SB
	Virginie Breton	Présidente du CECII	2020-02-27	VB
CONSULTATIONS RÉGIONALES	Beauce-Etchemins	Lévis	Montmagny	Thetford
	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté
	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté
	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé
	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable

VALIDATION PAR LE/LES CHEF(S) DE/DES DÉPARTEMENT(S)		
SIGNATURE	CHEF DU DÉPARTEMENT DE :	DATE
 Docteur Martine Poulin	Anesthésiologie	2020-02-05
VALIDATION PAR LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS/DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES		
 Madame Josée Rivard	DIRECTEUR/TRICE <input checked="" type="checkbox"/> DES SOINS INFIRMIERS <input type="checkbox"/> DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	2020-03-10
VALIDATION PAR LE COMITÉ DES ORDONNANCES		
 Docteur Édith Lepire	PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ORDONNANCES COLLECTIVES	2020-06-25
APPROBATION PAR L'EXÉCUTIF DU CMDP		
 Docteur Martin Arata	PRÉSIDENT DU CMDP	2020-09-16

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION	
Valide pour 36 mois.	2023-09-16
<p>Pour tout constat d'erreur ou pour toute demande de modification avant la date de révision prévue, nous vous prions de communiquer avec la personne responsable du dossier tel que précisé à la page précédente.</p>	

AJUSTEMENT DE LA MÉDICATION EN VUE D'UNE CHIRURGIE ÉLECTIVE

CATÉGORIE	CLASSE DE MÉDICAMENT	MÉDICAMENT	CONSIGNE	
Toute médication non spécifiée dans ce tableau			Le matin de la chirurgie, prendre les médicaments usuels qui sont habituellement pris le matin	
Cardio-vasculaire	Inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECA)		Ne pas prendre le matin de la chirurgie <ul style="list-style-type: none"> • Si usager insuffisant cardiaque, vérifier avec le cardiologue ou la médecine interne 	
	Antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II (ARA)		Ne pas prendre le matin de la chirurgie <ul style="list-style-type: none"> • Si usager insuffisant cardiaque, vérifier avec le cardiologue ou la médecine 	
	Diurétiques	Tous les autres diurétiques		Ne pas prendre le matin de la chirurgie
		Lasix (Furosémide)		Ne pas prendre le matin de la chirurgie <ul style="list-style-type: none"> • Si usager insuffisant cardiaque, le matin de la chirurgie prendre la moitié de la dose usuelle
Hypolipémifiants	Statines		Ne pas prendre le matin de la chirurgie	
	Les autres classes		Prendre le matin de la chirurgie	
Pulmonaire	Bronchodilatateur	Théophylline	Cesser la veille de la chirurgie	
Endocrinien et hormones	Hormonothérapie de remplacement		Vérifier avec le chirurgien traitant si aucune ordonnance individuelle présente au dossier	
	Modulateurs sélectifs des récepteurs des œstrogènes		Vérifier avec le chirurgien traitant si aucune ordonnance individuelle présente au dossier	
	Hypoglycémifiants		Consulter l'ordonnance collective en vigueur ou l'ordonnance individuelle au dossier selon le milieu. S'il n'y a pas d'ordonnance collective ou d'ordonnance individuelle, vérifier avec la médecine interne	
	Insulines			
Hématologique		Aspirine	Prendre le matin de la chirurgie sauf si ordonnance individuelle du chirurgien indiquant le contraire présente au dossier	
		AINS (Anti-inflammatoire non stéroïdien)	Ne pas prendre le matin de la chirurgie sauf si ordonnance individuelle du chirurgien indiquant le contraire présente au dossier	
		Anticoagulants Antiplaquettaires	Vérifier avec la médecine interne ou le cardiologue, selon le milieu, si aucune ordonnance individuelle ou protocole de désanticoagulation présente au dossier	
Analgésiques	Opioïde (Médicaments combinés contenant une des substances mentionnées à droite)	Méthadone	Vérifier avec l'anesthésiologiste à la clinique préopératoire si aucune ordonnance individuelle présente au dossier	
Antagonistes		Naloxone Naltrexone Buprénorphine		
Psychotropes	Inhibiteurs de la monoamine oxydase (IMAO)		Vérifier avec l'anesthésiologiste à la clinique préopératoire si aucune ordonnance individuelle présente au dossier	
Agents rhumatologiques	Biologiques		Vérifier avec la médecine interne ou le rhumatologue, selon le milieu, si aucune ordonnance individuelle présente au dossier	
	Inhibiteurs des janus kinases (JAK)		Vérifier avec la médecine interne ou le rhumatologue, selon le milieu, si aucune ordonnance individuelle présente au dossier	
Traitement de la goutte		Colchicine	Ne pas prendre le matin de la chirurgie	
Produits naturels			Cesser sept (7) jours avant la chirurgie	